

Mise à jour Intégration des notations des programmes Surveillance des placements de Manuvie et Qualité Choix de la Standard Life

Date Février 2016

Avis
À la suite de l'intégration des plateformes Surveillance des placements de Manuvie et Qualité et Choix de la Standard Life, les équipes SGP et Qualité et Choix ont effectué un examen approfondi des notations attribuées aux fonds de chaque plateforme.

La notation des deux systèmes a été uniformisée comme suit:

- La notation « Approuvé » attribuée aux fonds aux termes du programme Qualité et Choix a été remplacée par la notation « En règle »;
- La notation « Sous surveillance » attribuée aux fonds aux termes du programme Qualité et Choix a été remplacée par la notation « Examen minutieux » pour indiquer que ces fonds suscitent certaines inquiétudes.

Définitions des notations:

Notation	Couleur	Définition
En règle	Vert	Une notation En règle signifie que la société, l'équipe, le processus ou le rendement du gestionnaire de placements ne suscitent pas de préoccupation importante. Le SGP rencontrera l'équipe de gestion du fonds au moins une fois par année et se servira de mesures quantitatives pour évaluer le fonds tous les trimestres aux fins de suivi.
Examen minutieux	Jaune	Une notation Examen minutieux témoigne d'un certain niveau d'inquiétude qui nécessite une surveillance plus fréquente et plus étroite. Cette notation pourrait découler de changements visant l'équipe, le processus ou la société de gestion des placements, ou pourrait être attribuable aux inquiétudes soulevées par le rendement ou les caractéristiques de risque. Lorsqu'un fonds fait l'objet d'un examen minutieux, le SGP communique avec l'équipe de gestion du fonds au moins une fois par trimestre pour évaluer le sujet de préoccupation. Un fonds cessera d'être assujéti à un examen minutieux et redeviendra en règle une fois les inquiétudes dissipées ou le sujet de préoccupation à l'origine de la surveillance accrue résolu.
Sous surveillance	Rouge	Une notation Sous surveillance indique un niveau d'inquiétude important et alarmant, et peut, à la suite d'un examen complet du fonds, mener à une recommandation voulant qu'il soit retiré de la plateforme Surveillance des placements. Un fonds peut être mis directement sous surveillance sans avoir d'abord fait l'objet d'un examen minutieux si la gravité des circonstances le justifie. Cette notation pourrait refléter des changements importants à l'équipe, au processus ou à la société de gestion des placements, ou pourrait être attribuable aux inquiétudes importantes soulevées par le rendement ou les caractéristiques de risque. Un avis de la Surveillance des placements sera diffusé lorsqu'un fonds est mis sous surveillance pour informer les investisseurs des sujets préoccupant le SGP. Une fois qu'un fonds est mis sous surveillance, le SGP communique avec l'équipe de gestion du fonds au moins une fois par trimestre pour évaluer le sujet de préoccupation. De plus, le SGP effectue un examen complet pour évaluer la nature du sujet de préoccupation, et détermine également s'il existe des options de remplacement supérieures pour la plateforme Surveillance des placements. Un fonds cessera d'être sous surveillance et redeviendra en règle une fois toutes les inquiétudes dissipées et tous les sujets de préoccupation résolus.

Le SGP continuera à suivre de près l'évolution de tous les fonds de la plateforme Surveillance des placements et vous tiendra au courant s'il découvre des problèmes ou éprouve des inquiétudes.

Réservé aux conseillers et clients SARC – ne pas présenter au public. Les bulletins *Avis de la Surveillance des placements* et *Message de la Surveillance des placements* sont des publications du Service de gestion des placements. Les renseignements contenus dans le présent document ne sont pas exhaustifs; le Service de gestion des placements ne donne aucune garantie quant à leur exactitude et ils pourraient changer selon l'évolution du marché et d'autres conditions. Ce bulletin est émis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une proposition d'achat ou de vente à l'égard d'un quelconque placement. Il ne peut pas être reproduit en tout ou en partie sans le consentement écrit préalable du Service de gestion des placements ou de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » ainsi que le nom et le logo Surveillance des placements sont des marques de commerce déposées de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.